

Pour une éducation d'éveil. 1er cahier. Enseignement individuel et travail par groupes.

Numéro d'inventaire : 2011.02464

Type de document : livre

Éditeur : Institut pédagogique national

Imprimeur : Imp. Nationale

Date de création : 1969

Collection : Cahiers de documentation. Série pédagogique. ; 6

Description : Livret agrafé.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Premier cahier d'une série de quatre cahiers de documentation due à la collaboration de M. Paul Maréchal. Bibliogr. pp. 57-58.

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 58

Sommaire : Sommaire.

ISBN / ISSN : 11583134

cahiers de
documentation

série pédagogique

**ENSEIGNEMENT
INDIVIDUEL
ET TRAVAIL
PAR GROUPES**

INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL

Enseignement individuel et travail par groupes, deux techniques d'enseignement et d'éducation que les instructions officielles suggèrent et recommandent.

Chacune d'elles repose sur des principes que les psychologues analysent, que les pédagogues déterminent expérimentalement. Chacune a ses conditions d'application, ses résultats, ses limites d'utilisation.

Toutes deux sont complémentaires et s'inspirent des méthodes actives dans le sens des responsabilités actuelles de l'école.

INSTRUCTIONS OFFICIELLES

LE BUT RECHERCHÉ : ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION

Les deux techniques sont étudiées dans leurs applications au cycle élémentaire et au premier cycle du second degré.

Les deux techniques s'appliquent dans cette étude au cycle élémentaire, entre six et onze ans, et à toutes les sections du premier cycle du second degré, entre onze et quinze ou seize ans.

Elles tiennent compte de l'observation et de l'orientation des élèves, souci majeur de la réforme de l'enseignement, notamment dans toutes les classes du premier cycle (arrêté du 7 février 1964).

11. — Le cycle élémentaire

Les instructions officielles insistent sur :

- l'effort personnel, par l'observation et la réflexion, condition de l'acquisition des connaissances ;
- l'activité libre, condition de tout enseignement éducatif.

Les instructions officielles actuellement en vigueur et rédigées antérieurement à la réforme, insistent sur deux points essentiels : la nécessité d'apprendre aux élèves à observer, à réfléchir, à faire effort, pour trouver et élaborer eux-mêmes leur propre savoir ; la valeur de l'activité libre, spontanée, condition de toute éducation. Sous ces deux aspects, l'enseignement individuel et le travail par groupes se justifient, bien que les instructions les désignent à peine, l'un et l'autre, expressément.

111. — L'effort personnel, par l'observation et la réflexion, condition de l'acquisition des connaissances

Les élèves collaborent à la préparation des leçons.

« Nous souhaitons que... partout les élèves collaborent à la préparation des leçons, à la récolte des matériaux et des documents... que partout ils fabriquent de leurs mains des objets de démonstration, que partout ils travaillent effectivement... que partout on s'ingénie à rendre la classe animée et plus vivante. »

Instructions du 20 juin 1923.

Une large part est faite à l'observation...

« On devra saisir toutes les occasions de ménager une large part à l'observation : observation d'images ayant une valeur documentaire certaine, observation de portraits, de monuments (du monument lui-même quand ce sera possible et, à défaut, de sa représentation la plus fidèle et la plus parfaite)... l'observation doit être accompagnée de comparaisons et d'explications. »

Instructions du 7 décembre 1945 (à propos de l'enseignement de l'histoire).

... et à l'exploitation du milieu local.

« Observation du milieu local... C'est de l'observation des faits géographiques et de leur représentation figurée que les élèves, aidés du maître, tireront la substance des leçons. »

Instructions du 7 décembre 1945 (à propos de l'enseignement de la géographie).

Les instructions officielles — en recommandant dans toutes les disciplines la participation active de chaque élève à l'élaboration des connaissances et en reconnaissant à maintes reprises les vertus de l'effort personnel, limité aux possibilités de chacun, — conduisent à l'enseignement individuel.

La liberté dans l'effort de recherche, de découverte et d'expression, dont ces instructions soulignent par ailleurs les heureux résultats, mène aux mêmes méthodes d'éducation.

112. — L'activité libre, condition de tout enseignement éducatif

Les instructions de 1923 recommandent l'activité libre :

- en dessin ;
- en français.

« La méthode qui, depuis 1909, produit dans l'enseignement du dessin des résultats si appréciables, doit être, sans hésitation, appliquée à l'enseignement du français. Le dessin libre doit avoir pour pendant la rédaction libre. De même que le dessin libre révèle chez maint enfant des qualités insoupçonnées : le sens de l'observation, du pittoresque, de l'humour, de même la rédaction libre mettra en valeur, tantôt la spontanéité et la fraîcheur des sentiments, tantôt le goût littéraire, tantôt l'ingéniosité intellectuelle de nos élèves. Et surtout, elle leur inspirera le désir d'écrire sans lequel tous nos efforts demeureraient vains.

Au cours de toutes les leçons, il doit être fait confiance à la liberté de l'élève.

« ... Nous obtiendrons en cette matière (l'enseignement du français) de meilleurs résultats quand, non seulement nos leçons de français, mais toutes nos leçons, feront plus que par le passé appel à l'activité et confiance en la liberté de l'élève. »

Instructions du 20 juin 1923.